



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 20 JANVIER 2016

**Etaient présents :** MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

**Avaient donné procuration de vote :**

MILLOT Sophie	à	CASADO Nicolas
BEDJAOUI Aziza	à	DART Didier

\*\*\*

**Monsieur le Maire** met aux voix le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** propose d'apporter des modifications à l'ordre du jour proposé. Il s'agit d'un ajout pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR et du retrait de la question relative à la garantie d'emprunt de NEOLIA compte tenu du dossier toujours en cours.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire** présente Monsieur CUOZZO, Directeur Général des Services qui a pris ses fonctions ce lundi 18 janvier 2016. Il lui souhaite la bienvenue et l'assure de toute sa confiance.

**Monsieur le Maire** remercie Madame CROS Christine pour son engagement pour la collectivité et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions sur la commune de Port Saint Louis.

**Monsieur le Maire** présente ensuite le livret « Paroles de Libertés » réalisé par un professeur du collège Jean Racine à Alès. La collectivité en a acquis une centaine. Un exemplaire est remis à chaque membre et sera également offert aux époux lors des célébrations de mariage.

**Monsieur le Maire** informe des modifications de délégations de fonction et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à savoir :

\*Martine FERNANDEZ dont la délégation est étendue à une mission d'accompagnement au mieux être pour les usagers.

\*André ALBEROLA aura, dorénavant, en charge les relations avec les associations d'anciens combattants et du protocole des cérémonies commémoratives.

\*Karine MONTENEZ prend en charge les Festivités

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **I – Décision modificative**

**Monsieur Nicolas CASADO** propose de procéder à un ajustement budgétaire, au titre de l'année 2015, concernant un virement d'emprunt à savoir :



01/1643 Emprunt en devises	- 21 427 €
01/1641 Emprunt en euro	+ 21 477 €

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **II – Cession de terrains de NEOLIA**

**Monsieur Norbert JOUVERT** indique que suite à des opérations de démolition, la société NEOLIA propose à la vente des parcelles libérées ainsi que des terrains non-bâties lui appartenant. Il en donne le détail ainsi que leurs superficies.

Avant de proposer ces parcelles aux riverains qui pourraient être intéressés, la société NEOLIA souhaitait connaître les intentions de la commune envers ces terrains libérés/

Après examen de la situation géographique de ces derniers, et compte tenu des projets en cours, la commune n'est pas intéressée par cette proposition. Une réponse à la société sera adressée à NEOLIA en ce sens.

**Monsieur le Maire** fait part d'une rencontre proposée par NEOLIA aux riverains de l'avenue des mineurs le 28 janvier prochain et ce dans le cadre de la présentation des travaux de réhabilitation de cette voie.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **III – Autorisation de démolition de l'immeuble « Le Bach »**

**Monsieur Norbert JOUVERT** revient sur les objectifs du Plan Stratégique Patrimonial, issue de la fusion de l'Office Public de l'Habitat Grand'Combien et d'Habitat du Gard, et notamment sur la question de la requalification des quartiers de l'Arboux et de Trescol.

Il indique que le Conseil d'Administration d'Habitat du Gard, en date du 23 juin 2015, a délibéré en faveur de la démolition de 36 logements, Résidence « Le Bach » sis 2.4.6. et 8, impasse Bach sur le quartier de l'Arboux.

**Monsieur Norbert JOUVERT**, conformément à l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitat, propose que la commune émette un avis favorable à cette demande.

**Monsieur le Maire** revient sur les prochaines interventions sur le parc HLM courant de l'année 2016 mais détaille le projet de réhabilitation des 100 logements des 5 immeubles collectifs. Il fait part d'une rencontre le 3 février prochain, avec les services de l'Etat sur ce projet qui se réalisera sur 18 mois pour une livraison automne 2017.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

### **IV – Avenant à la convention signé avec le CAUE**

**Monsieur Joseph PEREZ** revient sur la décision prise lors de la séance du 8 décembre dernier, de signer une convention de mission d'accompagnement par le CAUE dans le cadre de la réalisation du projet urbain « Ecoquartier de La Forêt ».

Il propose de délibérer en faveur d'un avenant à la convention initiale en annulant et remplaçant l'article 2 par les dispositions suivantes :

La mission principale du CAUE consiste en :

- L'accompagnement et le conseil de la commune pour l'étude et la vérification des conditions opérationnelles et financières de la mise en œuvre du projet d'Ecoquartier
- L'accompagnement et le conseil de la commune pour la mise en place d'une organisation et d'un pilotage adapté aux enjeux du projet d'Ecoquartier

Cet accompagnement comprend la présence aux principales réunions de pilotage du projet, et pourra inclure la production de documents spécifiques, tels que des cahiers des charges. Le nombre de jours et le coût de la mission restent inchangés soit 15 jours estimés d'accompagnement pour un coût de 1 800 €.

**Monsieur PEREZ** explique que certaines missions prévues par la convention d'accompagnement sont assurées par les lauréats du concours et qu'en ce sens, il vaut





mieux réadapter les besoins.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **V – Instauration d'un Compte Epargne Temps**

**Monsieur le Maire** indique que l'objectif du Compte Epargne Temps, créé par le décret n°2004-878 du 26 août 2004, est de permettre aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non-utilisés sur une année.

Les représentants du personnel, lors du Comité Technique du 15 décembre dernier, ont accepté l'instauration de ce dispositif au sein de la collectivité et la condition avancée par la collectivité que les jours de congés épargnés par les agents n'ouvriront aucun droit à monétisation.

La réglementation fixe le cadre général du Compte Epargne Temps. Un règlement intérieur explicite, définissant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion de fermeture ainsi que les modalités d'utilisation des droits par l'agent, sera rédigé et adressé aux agents.

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**

#### **VI – Rapport annuel 2014 du Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux de l'Agglomération Grand'Combienne**

**Monsieur PEREZ** commente et apporte les éléments nécessaires à la compréhension du document adressé aux membres de l'assemblée délibérante. Il ressort de l'analyse que le taux de rendement est en évolution malgré un état des conduites dégradées que le Syndicat s'attache à rendre petit à petit en meilleur état.

**Monsieur PEREZ** indique également que le syndicat installe de plus en plus de compteurs cibles pour limiter les fraudes (40 %) du parc.

**Monsieur PEREZ** indique que l'Agence Régionale de Santé reconnaît les efforts faits par le Syndicat.

**Monsieur le Maire** ajoute, qu'en 2014, 561 000 € de travaux ont été réalisés sur le réseau de la commune. C'est près du double en 2015. Il revient sur l'état du réseau et sur l'héritage laissé par les HBCM. Une discussion s'engage sur les ruisseaux couverts

**Monsieur le Maire** reconnaît et remercie le travail effectué par les membres du syndicat.

**S'agissant d'une communication, cette question n'appelle pas au vote**

#### **Question complémentaire : Demande de subvention au titre de la DETR 2016**

**Monsieur le Maire** propose de déposer une demande de subvention dans le cadre des financements DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de sécurité et d'amélioration de l'isolation thermique de l'école primaire Anatole France.

**Monsieur le Maire** explique qu'à l'automne dernier, le plafond du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal s'est brusquement affaissé dans une salle de cours. Cinq classes ont été transférées vers le bâtiment annexe.

Les études ont montré qu'il est impératif de procéder à la réfection totale du faux plafond de l'ensemble des classes du premier étage.

Par ailleurs, par souci d'économie d'énergie et de qualité environnementale, il est nécessaire de remplacer les menuiseries bois à simple vitrage par des menuiseries aluminium double vitrage sur le bâtiment annexe.

Le montage financier est le suivant :

Coût H.T. de l'opération	61 254.64 €
Subvention DETR	24 501.86 €
Part communale	36 752.78 €

**Pas d'observation  
Adopté à l'unanimité**



**VIII - Questions diverses posées par le groupe « Union pour le Renouveau »**

**Question n°1 : Quelle est l'avancée du dossier concernant la réhabilitation du vieux pont ?**

**Réponse :** La réhabilitation de l'ouvrage et le projet de construction d'une nouvelle voie remplaçant la rue du Pont sont définitivement abandonnés.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'autorise pas à réaliser une construction nouvelle en raison du Plan de Prévention du Risque d'Inondation.

Le Conseil Départemental va engager les travaux de restauration du Pont Germain Soustelle à hauteur de l'Office du Tourisme, ce qui permettra de retrouver pleinement les trois voies de circulation.

**Question n°2 :** Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez dit que vous alliez rencontrer les architectes travaillant pour l'écoquartier de La Forêt et que vous alliez aborder avec eux, à cette occasion, notre idée de faire participer des élèves architectes en fin d'étude pour un ou des projets sur l'intégration de l'Espace Ricard dans l'architecture urbaine de notre ville. Pourriez-vous nous rendre compte de cette rencontre et, si ce n'est pas trop tôt, nous informer sur le cahier des charges qui a été ou va être donné aux élèves architectes et du calendrier qui est envisagé ?

**Réponse :** Lors de la réunion du 13 janvier dernier, il a été décidé avec le maître d'œuvre « l'Atelier du Rouget » de réfléchir à l'opportunité d'associer des élèves d'une école d'architecture pour la réflexion de l'aménagement de la vallée Ricard.

Cette possibilité a été estimée très intéressante par le maître d'œuvre qui proposera une école lors d'une prochaine réunion. Ces élèves interviendront au moment opportun selon l'avancement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

**Le Maire de La Grand'Combe  
Vice-Président du Conseil Départemental**

**Patrick MALAVIEILLE**